République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 06 octobre 2026

Séance ordinaire du **06 octobre 2026** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :
En fonction : 15
Présents : 13
Absent(s) : 2
Nombre de procuration(s) : 0

Sous la présidence de M. BENTZ Hervé, Maire
Secrétaire de séance : M. OHANINA Patrick

Date de convocation : 29 septembre 2026

Membres présents : Mesdames et Messieurs : BENTZ Hervé - GRAUFEL Mélanie - GRUBER Robin JEAN Howard - JELINSKI Clara - LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent OFFENBURGER Céline - OHANINA Patrick - SAETTEL Christiane - URBAN Denis - URBAN Dorothée

Absent(s) excusé(s) : Mrs RINN Olivier et VEIT Anthony

8. Trame Verte et Bleue Grand Est - Préservation, restauration et développement de la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges en milieu naturel, agricole et urbain - Agir pour reconnecter le territoire - Renforcement du maillage écologique d'Innenheim par la diversification des milieux et la création de nouveaux habitats

I/ Contexte :

Par délibération en date du 11 février 2021, le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Piémont des Vosges, en accord avec ses membres les Communautés de Communes des Portes de Rosheim, du Pays de Sainte-Odile et du Pays de Barr, a manifesté l'intérêt d'agir concrètement en faveur de la Trame Verte et Bleue (TVB) sur le territoire des 35 communes du Piémont.

Cet intérêt a permis de solliciter, dans le cadre d'un Appel à Projets Trame Verte et Bleue (AAP TVB), des aides financières de la part de la Région Grand Est, ses trois Agences de l'Eau et de la DREAL Grand Est pour réaliser une phase d'étude, dont la première étape de concrétisation a été de mettre en œuvre de premières actions opérationnelles.

L'étude « *Préservation, restauration et développement de la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges en milieu naturel, agricole et urbain* » confiée par délibération du PETR en date du 17 février 2022 au groupement d'études LPO Alsace, FREDON Grand Est et Mon jardin Nature, est désormais finalisée. Elle reprend les trois axes qui étaient à développer : la TVB hors agglomération, la Nature en Ville et les espaces de transition : les ceintures de vergers.

Cette étude aura aussi permis de rencontrer chaque équipe municipale, dans le cadre des rencontres « 1 Maire, 1 RDV », accompagnée ou non d'agents techniques, pour aborder le sujet de la TVB au sein du ban communal. Cette rencontre a eu lieu le 20 juillet 2026 et a permis aux élus d'échanger sur les perspectives à mettre en œuvre lors de la phase opérationnelle.

Au regard des résultats de l'étude et des fruits de cette rencontre, le groupement d'études a réalisé des fiches actions, véritables outils de mise en œuvre pour la commune, qui constituent le préalable nécessaire aux demandes d'aides pour agir concrètement en faveur de la TVB.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20261006-CM061020268-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

II / Financement :

L'aide se présente sous la forme de subventions selon une répartition qui sera définie par le comité technique en considérant l'intérêt des projets et leur ambition écologique dans leur globalité : cofinancement par la Région Grand Est et/ou l'Agence de l'Eau du territoire concerné et/ou l'Etat.

Le taux maximum pour tous les types de bénéficiaires est de 80 % du montant éligible.

III/ Les opérations en lien avec l'étude :

Très concrètement, la fiche action, jointe en annexe de la délibération (ANNEXE 2), concerne :

- ✓ L'action n° 5 de la Commune d'INNENHEIM : Renforcement du maillage écologique d'Innenheim par la diversification des milieux et la création de nouveaux habitats d'une valeur estimée de 4 277,21 € TTC.
 Il s'agit principalement de financer des arbres autour de l'étang de pêche et de faire financer les semences pour la réalisation de prairies fleuries.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité , **DECIDE :**

VU le Code Général des Collectivités ;

VU la délibération n°6-2020 « Appel à projets Trame Verte et Bleue (AAP TVB) du PETR en date du 11 février 2021 » ;

VU la délibération n°6-2022 « Attribution du marché de prestations intellectuelles relatif à la « *Préservation, restauration et développement de la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges en milieu naturel, agricole et urbain* » du PETR en date du 17 février 2022 qui attribue le marché à la LPO, FREDON Grand Est et Mon Jardin Nature » ;

VU la rencontre avec le groupement d'études en date du 20 juillet 2026 « 1 Maire, 1 rdv » à la mairie d'Innenheim ;

VU les résultats de l'étude « *Préservation, restauration et développement de la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges en milieu naturel, agricole et urbain* » ;

CONSIDERANT qu'il existe une convergence politique entre les expressions du Comité Syndical du PETR, où siège la Commune d'Innenheim et les expressions émises en Conseil Municipal ;

CONSIDERANT qu'il existe un lien évident entre les orientations du SCoT en matière de Trame Verte et Bleue, sa déclinaison au sein du PLU (PLUi) et la volonté de porter des actions opérationnelles pour la mettre en œuvre ;

1) DE MANIFESTER l'intérêt commun d'agir en faveur du maintien et de la restauration des continuités écologiques sur la commune ;

2) DE SOLLICITER dans le cadre du projet Trame Verte et Bleue, des subventions au titre de l'Appel à Projets Trame Verte et Bleue 2026 porté par l'Etat, la Région Grand Est et les Agences de l'Eau ;

3) D'AUTORISER M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le secrétaire de séance,
M. OHANINA Patrick.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 21 octobre 2026
Le Maire,
M. Hervé BENTZ.

MAIRIE D'INNENHEIM 67 - Bas-Rhin

Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le 22 OCT. 2026

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20261006-CM061020268-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

ANNEXE 2

République Française
Département du Bas-Rhin

COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Annexe à la délibération n° 08 en date du 06 octobre 2026

Trame Verte et Bleue Grand Est - Préservation, restauration et développement de la Trame Verte et Bleue du Piémont des Vosges en milieu naturel, agricole et urbain - Agir pour reconnecter le territoire - Renforcement du maillage écologique d'Innenheim par la diversification des milieux et la création de nouveaux habitats

PRESERVATION, RESTAURATION ET DEVELOPPEMENT DE LA TVB

FICHE ACTION

PIÉMONT DES VOSGES E T R

TRAME VERTE ET BLEUE Piémont des Vosges

AXE 1 TVB HORS ZONE URBAINE
AXE 2 NATURE EN VILLE
AXE 3 CEINTURES VERTES

N°5 *Renforcement du maillage écologique d'Innenheim par la diversification des milieux et la création de nouveaux habitats*

ENJEUX

RECONNEXION	CREATION DE ZONES REFUGES	ESPECE	RESSOURCE EN EAU	CHANGEMENT CLIMATIQUE	PAYSAGE ET CADRE DE VIE	PRESERVATION DES SOLS	RISQUES NATURELS
☑	☑			☑	☑	☑	

OBJECTIF
PRESERVER
CONFORTER
RESTAURER

ÉCHELLE
PETR
COMMUNE
SITES PILOTES



Photo du site de la chapelle ©Orlano RAJOELISOA

TYPE D'ACTIONS
ÉTUDE
MESURES DE GESTION
TRAVAUX
COMMUNICATION

PRIORITE
▽
△

FAISABILITE

DESCRIPTION

Le projet regroupe plusieurs actions complémentaires visant à renforcer la biodiversité et les continuités écologiques sur différents secteurs de la commune. Ces interventions portent sur la création d'une prairie fleurie, la plantation de haies, la diversification des strates végétales et la plantation d'arbres à proximité de deux cours d'eau identifiés en tant que corridors écologiques : l'Ehn, en aval d'Innenheim (CE-PV03-12), caractérisé par sa ripisylve, ses portions à roseaux (Rousserolle effarvatte), la présence de vieux saules têtards, et à proximité des prairies remarquables à Bischoffsheim et Innenheim ; et en croisement avec le corridor écologique du Rosenmeer (CE-PV01-08) caractérisé par son alignement de saules têtards et de peupliers noirs près de l'embouchure avec l'Ehn. Bien que spatialement distinctes, ces actions répondent à un objectif commun : diversifier les habitats présents sur le territoire communal et renforcer progressivement le maillage de la Trame verte et bleue.

Création d'une prairie fleurie et plantation d'une haie au niveau du site de la chapelle

Le premier secteur d'intervention se situe au niveau du site de la chapelle, sur les hauteurs au nord de la commune, dans un secteur relativement excentré du tissu urbain. Le projet prévoit la mise en place d'une prairie fleurie sur les parcelles communales ainsi que la plantation d'une haie sur leurs côtés Sud et Est, en limite des parcelles agricoles voisines.
La création de cette prairie permettra de transformer un espace aujourd'hui peu favorable à la biodiversité en un milieu végétalisé offrant une diversité de ressources pour la faune. Le choix d'un couvert fleuri permettra notamment d'apporter des ressources nectarifères et polliniques et de favoriser la présence d'insectes, notamment des

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20261006-CM061020268-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20261006-CM061020268-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

pollinisateurs et autres auxiliaires. La prairie constituera également un habitat et une zone d'alimentation pour différentes espèces d'oiseaux et d'invertébrés, contrastant avec la forte présence des cultures aux alentours.
La plantation d'une haie diversifiée viendra compléter ce milieu ouvert par un élément végétal structurant, créant une transition entre les parcelles de la chapelle et les grandes cultures voisines. Elle permettra de diversifier davantage les habitats présents et de créer une continuité végétale susceptible d'être utilisée comme zone de refuge, d'alimentation et de déplacement par la faune.
La localisation de ce projet présente un intérêt particulier au regard de la TVB. Les parcelles de la chapelle se trouvent à proximité directe du réservoir de biodiversité du Plateau loessique central, caractérisé notamment par une forte présence de grandes cultures et par sa détermination en tant que zone majeure de protection statique (ZPS) du Grand hamster d'Alsace. La création d'une prairie fleurie et d'une haie permet ainsi d'introduire une diversité de milieux et de structures végétales dans un contexte agricole relativement homogène. Le secteur se trouve également à proximité d'une zone identifiée dans le diagnostic TVB comme potentielle zone d'extension du réservoir de biodiversité du Bruch de l'Andlau, associée aux milieux humides. Les aménagements projetés peuvent ainsi contribuer à renforcer la fonctionnalité écologique de cet espace de transition entre différents réservoirs et secteurs d'intérêt écologique.

Diversification de la végétation au sud de la commune

La commune souhaite aussi engager une opération de végétalisation écologique de la parcelle située au niveau de l'étang de pêche communal, avec la création de plusieurs strates de végétation, principalement sous la forme de plantation de linéaires d'arbres, pour renforcer la transition entre la ripisylve et l'étang, mais aussi la plantation d'une haie. La localisation du site confère à cette opération un enjeu écologique particulier. La parcelle se situe en bordure du réservoir de biodiversité du Bruch de l'Andlau, ensemble caractérisé par la présence de prairies et de boisements humides ainsi que par un réseau de milieux aquatiques et de cours d'eau.
Une haie d'environ 60 mètres linéaires en bordure de parcelles 183 et 194 sera créée afin de reconnecter les deux ripisylves de l'Ehn et du Rosenmeer avant leur convergence. En parallèle pour compléter l'action une trentaine d'arbres, adaptés aux conditions humides du milieu, seront plantés au niveau de l'étang, mais aussi plus particulièrement entre l'étang et le corridor écologique du Rosenmeer, afin de renforcer la ripisylve. Les essences seront majoritairement des saules pleureurs, des tilleuls et peupliers noirs, espèces locales et adaptées aux exigences écologiques du milieu.
Le site est en effet stratégiquement positionné entre deux corridors écologiques identifiés dans le SCoT et dans la Trame verte et bleue locale, associés aux vallées et aux cours d'eau de l'Ehn et du Rosenmeer. L'opération constitue donc une opportunité pour renforcer les continuités écologiques existantes et améliorer la fonctionnalité des espaces situés à proximité immédiate de l'étang. La parcelle bénéficie par ailleurs de la proximité directe de plusieurs éléments naturels déjà favorables à la biodiversité : une ripisylve relativement bien développée le long du Rosenmeer, un peuplement de peupliers à proximité, les prairies et boisements humides du Bruch de l'Andlau, les corridors écologiques liés à l'Ehn et au Rosenmeer, etc. Dans ce contexte, la plantation envisagée ne constitue pas un élément isolé. L'objectif du projet est de transformer la parcelle en un espace davantage favorable à la biodiversité en renforçant la trame arborée et arbustive existante, tout en conservant une diversité de milieux ouverts et en assurant une connexion fonctionnelle avec la ripisylve du Rosenmeer et les habitats du Bruch de l'Andlau.
Ces plantations permettront de créer progressivement une véritable mosaïque de strates végétales. La multiplication des strates végétales permet en effet de proposer des conditions différentes de refuge, d'alimentation, de déplacement et de reproduction pour la faune. La végétation apportera également des bénéfices complémentaires pour le cadre de vie, notamment par la création progressive de zones ombragées et la diminution de l'exposition des espaces aux fortes chaleurs. Ces bénéfices climatiques constituent toutefois un effet complémentaire d'un projet dont la vocation principale est de renforcer la biodiversité et la fonctionnalité écologique du site.
Une parcelle voisine sera également complétée par la plantation de quelques arbres à proximité directe du Rosenmeer. Cette intervention présente un intérêt particulier en raison de la localisation du cours d'eau, identifié dans le SCoT comme corridor écologique. Les plantations permettront de renforcer la présence de végétation aux abords du cours d'eau et de contribuer à la fonctionnalité de ce corridor.
L'ensemble de ces interventions au sud de la commune permettra ainsi de renforcer localement la continuité végétale et la diversité des habitats, tout en s'appuyant sur un élément structurant déjà identifié de la TVB communale.

PLUS-VALUE ECOLOGIQUE

Le projet présente une plus-value écologique importante du fait de la diversité des actions mises en œuvre et de leur répartition sur plusieurs secteurs stratégiques de la commune.

La création d'une prairie fleurie permettra :

- D'augmenter la diversité des habitats au sein du territoire communal ;
- De créer un espace favorable aux insectes pollinisateurs et autres invertébrés ;
- D'apporter des ressources alimentaires diversifiées grâce aux floraisons successives ;
- De constituer une zone d'alimentation et de refuge pour l'avifaune et la petite faune ;
- De diversifier un contexte paysager dominé localement par les grandes cultures ;
- De créer un espace de transition entre les secteurs agricoles et les milieux naturels ou semi-naturels voisins.

La plantation de haies permettra quant à elles de :

- Créer de nouveaux linéaires végétalisés dans un secteur agricole ;
- Renforcer la diversité des structures paysagères ;
- Créer des corridors de déplacement et de zones refuge pour différentes espèces ;
- Offrir des ressources alimentaires et des sites potentiels de reproduction ;
- Améliorer la connexion entre les espaces et secteurs écologiques situés à proximité ;
- Contribuer à la fonctionnalité de l'espace situé entre le réservoir de biodiversité du Plateau loessique central et la zone identifiée comme potentielle extension du réservoir du Bruch de l'Andlau.

La localisation du projet est particulièrement intéressante dans une logique de TVB. Dans un environnement où les grandes cultures occupent une place importante, la création d'une prairie et d'une haie au niveau de la chapelle permet d'introduire des éléments de diversification écologique et de renforcer les possibilités de déplacement de la faune entre les différents secteurs d'intérêt.

Au sud de la commune, la diversification des strates végétales permettra de créer une mosaïque d'habitats plus riche et plus fonctionnelle. L'introduction de différentes hauteurs de végétation — herbacée, arbustive et arborée — augmente le nombre de niches écologiques disponibles et permet d'accueillir une plus grande diversité d'espèces.
La plantation d'arbres à proximité du Rosenmeer renforcera quant à elle la végétation associée aux corridors écologiques identifiés dans le SCoT. Elle contribuera à conforter la continuité végétale le long du cours d'eau et à renforcer son rôle de support pour les déplacements de la faune.

À l'échelle globale, le projet contribue donc à une logique de densification et de diversification du réseau écologique communal : création de nouveaux habitats, renforcement des structures végétales existantes et amélioration des continuités entre les différents secteurs d'intérêt écologique.

LOCALISATION	MODALITES DE MISE EN ŒUVRE
Site secteur Nord – Au niveau de la chapelle :  Localisation du site de la chapelle à l'échelle de la commune	Objectifs : ➢ Semis de prairie fleurie sur une partie du site. ➢ Plantation d'arbustes sur 1 ou 2 rangs, pour renforcer la ceinture verte. Longueur totale : 80 ml Emprise foncière : communale Emplacement : parcelles 43 et 291, section 54 Zonage protégé : Non (ZNIEFF de type II.) Semis d'une prairie fleurie au niveau du site de la chapelle au Nord de la commune : Surface totale : environ 600 m² Emprise foncière : communale Emplacement : parcelle 43 et 291, section 54 Zonage protégé : Non (ZNIEFF de type II.) **Site de la chapelle**

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20261006-CM061020268-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026



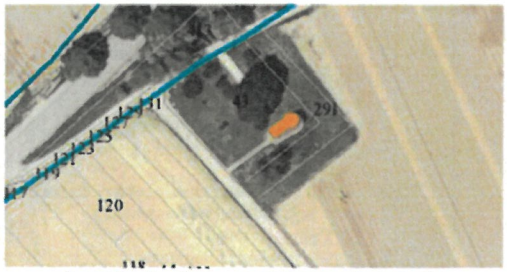
Site de la chapelle et actions envisagées



Intérêts écologiques identifiés dans le diagnostic TVB

Légende :

(Vert : Réservoir de biodiversité du Plateau loessique central – cultures en faveur du Grand hamster d'Alsace. Orange : proposition d'extension du réservoir de biodiversité du Bruch de l'Andlau avec présence d'arbres remarquables et de parcelles gérées par le CENA)



Inventaire des réseaux souterrains au niveau du site

- Préparation des terrains destinés à accueillir la prairie fleurie ;
- Choix d'un mélange de semences adapté aux conditions locales et favorable à la biodiversité ;
- Réalisation du semis à une période favorable à la germination et à l'installation du couvert ;
- Définition du tracé de la haie sur la limite Est de la parcelle ;
- Plantation des plants selon une disposition permettant à terme de constituer un linéaire végétal fonctionnel ;
- Mise en place d'un entretien extensif et adapté à la prairie et à la haie afin de favoriser leur développement et leur intérêt écologique.

Une attention particulière sera portée à la connexion fonctionnelle entre la prairie et la haie, afin de créer une véritable mosaïque de milieux plutôt qu'une succession d'aménagements isolés.

Objectifs :

- Plantation de haies et d'arbres pour renforcer la Trame Verte et les corridors écologiques et réservoirs de biodiversité identifiés dans le SCoT.

Longueur totale : 60 ml de haie + 30 arbres
Emprise foncière : communale
Emplacement : parcelle 183, section 55
Zonage protégé : Non (ZNIEFF de type I et II.)

Secteur sud

L'opération consistera à mettre en place une plantation diversifiée composée majoritairement d'une haie champêtre, complétée par quelques arbres et éventuellement une strate arbustive intermédiaire, afin de créer une continuité végétale entre l'étang communal, les espaces ouverts et la ripisylve du Rosenmeer.

Phase 1 - Préparation du terrain

Les secteurs destinés aux plantations seront préparés préalablement avec un travail superficiel du sol sur les emplacements destinés aux plants.

Les travaux de préparation resteront localisés aux secteurs de plantation, afin de limiter le dérangement du sol et de préserver au maximum les milieux existants.

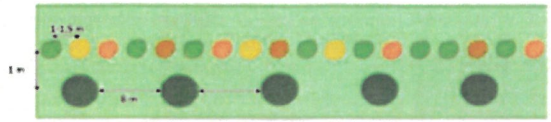


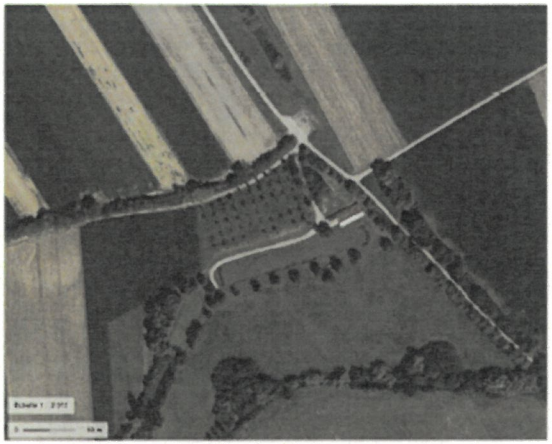
Schéma de plantation de la haie

(1 rang plantation arbustes/buissons, 1 rang plantation d'arbres)

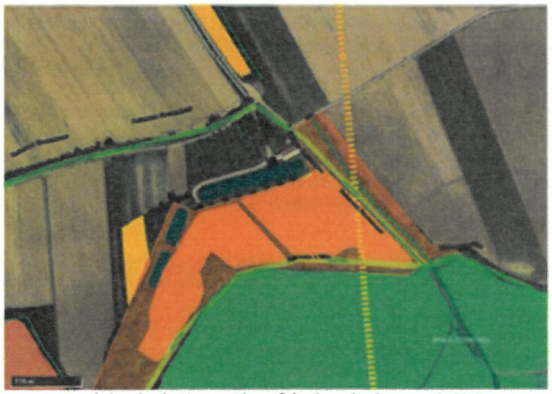
Arbres de haut jet

Arbustes et buissons labellisés VL (diversité d'essences)

Site secteur Sud – Etang de pêche communal :



Parcelle 183, section 55 au Sud de la commune d'Innenheim



Intérêts écologiques identifiés dans le diagnostic TVB

Légende :

(Vert : Réservoir de biodiversité du Bruch de l'Andlau caractérisé par ses prairies et boisements humides. Orange : proposition d'extension

Phase 2 - Création de la haie champêtre et plantation des arbres

La haie sera implantée sous la forme d'une haie diversifiée, composée majoritairement d'arbustes et d'essences locales adaptées aux caractéristiques du site (labellisés VL Nord Est). La plantation pourra associer différentes espèces selon les conditions locales (exemples cf. partie « espèces recommandées).

Les espèces seront volontairement mélangées au sein de la haie, afin d'obtenir une structure diversifiée et d'éviter la création d'un linéaire monospécifique. La plantation pourra être réalisée sur un ou deux rangs, selon la largeur disponible. La plantation sera réalisée sur deux rangs en quinconce afin d'obtenir une structure plus dense. Un espacement de l'ordre de 1 à 1,5 m entre les plants pourra être retenu pour la strate arbustive, à adapter en fonction des essences et du nombre de rangs.

En complément de la haie, une trentaine d'arbres de haut jet seront plantés sur la parcelle, dans l'espace situé entre l'étang et la ripisylve du Rosenmeer, et autour de l'étang.

L'objectif sera de créer progressivement une transition entre la haie arbustive et le boisement rivulaire existant.

Les arbres pourront être implantés de manière ponctuelle ou en petits groupes, en conservant des espaces ouverts entre eux.

Le choix des essences devra privilégier des arbres locaux et adaptés aux conditions humides ou fraîches du secteur, par exemple : saules pleureurs, tilleuls, peuplier noir.

La densité restera volontairement limitée afin de ne pas transformer l'ensemble de la parcelle en boisement et de conserver la diversité des milieux.

Enfin, chaque plant pourra être équipé d'une protection individuelle adaptée afin de limiter les dégâts liés à la faune ou aux opérations d'entretien : tuteurs et protections individuelles biodégradables.

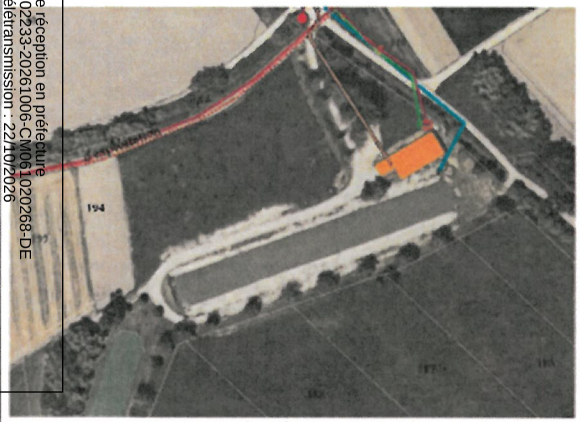
Le choix du dispositif sera adapté aux contraintes locales afin d'éviter l'installation de matériaux plastiques non nécessaires.

Mise en place d'un paillage biodégradable qui sera installé au pied des plantations.

Il permettra de notamment de limiter la concurrence des herbes autour des jeunes plants, conserver l'humidité du sol, limiter les besoins d'arrosage et réduire les opérations de désherbage.

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20261006-CM061020268-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026

Réservoir de biodiversité du Bruch de l'Andlau. Linéaire vert fluo : corridors écologiques, ici du Rosenmeer et de l'Ehn qui se rejoignent).



Inventaire des réseaux souterrains



Schéma de plantation de la haie
(Double rang arbustes/buissons VL essences diversifiées)

Des matériaux de type copeaux de bois, chanvre ou paillage organique pourront être privilégiés.

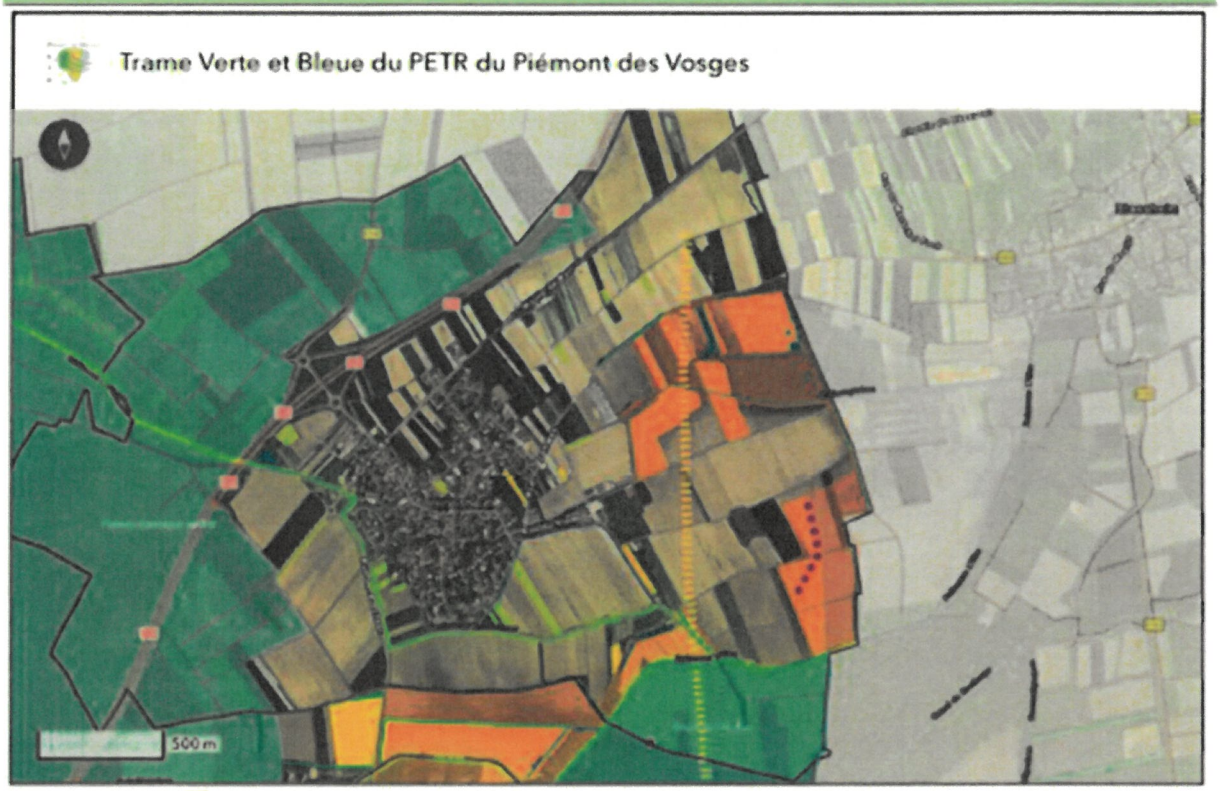
PORTEUR	PARTENAIRES	CALENDRIER PREVISIONNEL
Commune d'Innenheim	• Associations de promotion de la Haie Champêtre ; • Pépiniéristes (labellisées Végétal local Nord-Est) ; • Ecoles, habitants ou association locale pour le chantier participatif.	**Automne – hiver : plantations** • Plantation de la haie au niveau du site de la chapelle ; • Plantation des arbres et autres végétaux prévus au sud de la commune, notamment à proximité du Rosenmeer. **Début de l'automne / printemps : création de la prairie fleurie** • Préparation du sol ; • Semis du mélange prairial à la période la plus favorable selon les conditions météorologiques et pédologiques. **Années suivantes – Entretien et suivi** • Suivi de la reprise des plantations ; • Remplacement éventuel des plants dépérissants ; • Entretien extensif de la prairie ; • Gestion adaptée de la haie et des différentes strates végétales ;

		• Observation de l'évolution des milieux et de leur appropriation progressive par la faune. À moyen et long terme, les différentes plantations et surfaces végétalisées sont destinées à **s'inscrire durablement dans le maillage écologique communal**. Leur intérêt écologique augmentera progressivement avec le développement de la végétation et la maturation des différents habitats.
ESTIMATION DES COUTS		FINANCEMENTS POSSIBLES
Site de la chapelle **Plantations :** Pour une longueur totale théorique de 80 m arbres et 80 m haie (double rang arbres et arbustes/buissons) : **601,02€ HT** Comprenant la fourniture des plants, des semences, les protections hautes individuelles et du paillage naturel et biodégradable (en toile de paillage jute et chanvre). **Semis de prairie fleurie** : Chapelle - 600 m2 **mélange de semences pour la prairie fleurie +** Bordure village parcelle 288 et 20 section 50, environ 500 m2 **Soit pour environ 1 100 m² : 395,51€ HT** Préparation du sol : **500€** **Site de l'étang** – ❖ **Plantations** : Pour une longueur totale théorique de 80 m (double rang arbustes/buissons) : **693,55€ HT** **30 arbres** (saules pleureurs, tilleuls et peupliers) : **169,15€ HT** Total : 3 847,01€ HT **Soit un budget total prévisionnel : 4 277,21€ TTC**		80 % via l'Appel à projet Trame Verte et Bleue.
RETOURS D'EXPERIENCES – DOCUMENTS SUPPORTS		INDICATEURS DE REPONSE
• https://haies-vives-alsace.org/ • https://www.jeplantemahaie.fr/prog/jac_grida.php • https://biodiversite.grandest.fr/liste-des-especes-recommandees-pour-la-plantation-de-haies/ • https://www.nature-en-ville.com/sites/nature-en-ville/files/document/2022-02/BD_GUIDE_FLORE_locale_strasbourg_ca_pousse.pdf • https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2019/07/ReferentielNationalTypologieDesHaies_light-.pdf • https://www.parc-vosges-nord.fr/wp-content/uploads/2018/12/enjeux-des-haies.pdf • https://www.parc-vosges-nord.fr/wp-content/uploads/2018/12/guide-des-vegetaux-tome-2-planter-cultiver-entretenir.pdf		• Nombre de ml plantés ; • Nombre de plants plantés ; • Présence d'oiseaux inféodés aux haies (Fauvette à tête noire, Bruant jaune, Mésanges bleue et charbonnière, Pie-Grièche écorcheur, Verdier d'Europe...) • Nombre de participants aux chantier de plantation / personnes sensibilisées

Essences recommandées

• Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*) ; • Fusain d'Europe (*Euonymus europaeus*) ; • Bourdaine (*Frangula alnus*) ; • Viorne obier (*Viburnum opulus*) ; • Eglantier (*Rosa canina*) ; • Sureau noir (*Sambucus nigra*).	• Erable champêtre (*Acer campestre*) ; • Merisier (*Prunus avium*).

ANNEXES CARTOGRAPHIQUES



Inventaire
Trame bleue
Surfaces en eau

Cours d'eau

Mares

Corridors et réservoirs
Corridors écologiques du SCoT

Corridors interstitiels

Ceinture de vergers · Ceinture verte · Corridor prairial · Inter-forestier
Corridor mixte · Arbres remarquables · Voie de chemin de fer
Espaces ouverts grande faune · Forêt · Haie · Bosquet · Haie rivulaire
Passage infrastructure

Proposition d'extension de réservoir

Réservoirs de biodiversité du SCoT

Prairies extra-muros

Vergers extra-muros

Accusé de réception en préfecture
067-216702233-20261006-CM061020268-DE
Date de télétransmission : 22/10/2026
Date de réception préfecture : 22/10/2026